



# Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) du Secteur Sanitaire Social et MédicoSocial (SSSMS)

Du mardi 16 novembre 2021

---

Fédération Nationale de l'Action Sociale  
Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée

---

Pour la délégation FO : Franck HOULGATTE, Christelle PEYRE, Michel POULET.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CPPNI du 7 octobre 2021

Le compte-rendu est approuvé après quelques amendements.

## 2. Qualité de Vie au Travail

Sur la question de la QVT, FO rappelle ses positions. Nous sommes contre la co-élaboration, nous sommes contre la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur la question, et nous considérons qu'en l'absence de moyens supplémentaires cet accord ne rime à rien. Il s'agit là au mieux d'un guide de bonnes intentions dont on sait que l'enfer est pavé, au pire, d'un manifeste néolibéral dans lequel il est notamment fait mention de la « performance globale des entreprises »... Nous déplorons également qu'aucune des propositions faites lors de la réunion de négociation précédente par FO n'ait fait l'objet d'une reprise dans le texte qui sera mis à signature. **Pour FO, cet accord n'apportera donc absolument aucune amélioration des conditions de travail pour les salariés concernés.**

La CGT intervient sur la question de la représentativité de Axess sur certaines conventions collectives. Les représentants employeurs affirment simplement qu'il s'agit bien d'une proposition d'accord et maintenant de la Confédération patronale AXESS. En ce qui concerne la représentativité, AXESS est bien devenu représentatif dans toutes les conventions collectives, à l'exception des CLCC (Centres de Lutte Contre le Cancer) dans lesquels UNICANCER a souhaité garder la main.

SUD et CGT expriment des réserves quant à leur éventuelle signature de l'accord. Pour FO, compte tenu de l'absence totale de prise en considération de leurs propositions, une signature paraît bien compromise.

**Commentaire FO :** lors de la réunion de négociation précédente, FO avait argumenté et avancé un certain nombre de propositions visant l'amélioration des conditions de travail. Rien n'a été retenu par les employeurs. Se doter d'un accord sans moyens supplémentaires est une gageure. Sans compter que l'accord mis à signature se construit sur un corpus idéologique étranger à l'intérêt des salariés. Part belle est faite au management participatif et à la performance de l'entreprise. La QVT montre ici son vrai visage : ce n'est pas celui de l'amélioration des conditions de travail ni de l'intérêt des salariés. Il s'agit bien plus d'une idéologie de l'embrigadement et d'une théorisation de la liberté d'obéir. Nous n'accompagnerons pas cette régression.

### 3. Avenant sur les mises à disposition

Ce point est à l'ordre du jour à la demande de FO. Nous avons proposé un avenant qui augmenterait les moyens dévolus à la négociation, à savoir 50 ETP supplémentaires (s'ajoutant au 57 existants), à répartir de façon égale entre les organisations syndicales représentatives nationalement en interpro. (Cf. le CR du 7 octobre 2021)

La CGT se dit favorable à l'augmentation des moyens. Mais ces moyens doivent être attribués entièrement à la représentativité, position partagée par la CFDT.

**Commentaire FO :** la position dite « commune » de 2008 entre CFDT, CGT et MEDEF n'est jamais loin. FO s'y est toujours opposée et continue de dénoncer la tristement célèbre loi sur la représentativité. Appliquer la représentativité à l'octroi des moyens est une position contraire à notre histoire syndicale et une atteinte grave à l'indépendance et la liberté qui nous fondent syndicalement.

AXESS souhaite rester prudente et préférerait ne rien renégocier de peur de voir disparaître les dispositions existantes... Selon les employeurs, pour vivre heureux, vivons cachés. Il manquerait une sécurisation juridique aux mises à disposition actuelles.

Pour FO le cadre juridique existe. Et rien ne saurait légitimer un statu quo préjudiciable à tous. Il est indéniable que nous avons besoin de davantage de moyens pour travailler dans de bonnes conditions.

### 4. Mise en place d'un groupe de travail ou de CPPNI extraordinaires sur la Convention Collective Unique Etendue

FO rappelle une nouvelle fois ses positions. La structuration actuelle du droit du travail, et particulièrement par l'inversion de la hiérarchie des normes, empêche aujourd'hui toute perspective d'une convention collective unique de haut niveau. Une CCUE ne peut qu'être de bas niveau, « socle », et renvoyer à la négociation d'entreprise.

**Commentaire FO :** nous nous sommes battus contre la loi travail et les ordonnances Macron pour cette raison précise. L'inversion de la hiérarchie des normes est un recul sans précédent, renvoyant à avant 1936. Construire, ou même accompagner, une CCUE en effaçant les CCN existantes est une erreur historique et une remise en cause évidente des droits conventionnels existants.

La CGT, SUD et CFDT s'accordent avec AXESS sur la nécessité de négocier ce sujet en CPPNI et non dans un groupe de travail. À quelques nuances près, certes... La CFDT est enthousiaste et souhaite avancer très vite, la CGT préfère ne pas être dans la précipitation et SUD rappelle qu'elle est pour une CCUE de haut niveau tout en déplorant qu'il s'agirait de la casse des CCNT existantes (sic !).

### 5. Classifications et rémunérations

FO rappelle son attachement indéfectible aux grilles de salaire dites Parodi-Croizat à double entrées (ancienneté/diplôme) contre toute tentative d'individualiser les salaires et d'effacer les qualifications par les compétences. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que l'égalité salariale est toujours mise à mal par l'introduction de critères classants dans les grilles de salaire. Aucun exemple ne vient contredire cette affirmation.

La CFDT a déjà un projet bien ficelé, prêt à être appliqué... Critères classants bien sûr, mais aussi introduction de concepts selon elle innovants comme la prise en compte de l'expérience. Elle souhaite que ces éléments soient objectivés pour ne pas laisser de place à l'arbitraire.

**Commentaire FO :** ce ne sont rien d'autres que des déclarations d'intentions. L'expérience, comme la compétence, sont et resteront à l'appréciation des employeurs. **La seule et unique façon d'atteindre la justice, c'est l'égalité par le diplôme.** Quand certains nous parle de « justesse » et d'« équité »... Justesse n'est pas justice ; équité n'est pas égalité !

## **6. Organisation d'une réunion de la CPPNI le 15 décembre 2021 et mise en place d'un calendrier renforcé sur le premier trimestre 2022**

Les dates retenues : 2 et 15 décembre, 14 janvier.

Pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, un compromis est trouvé entre AXESS et les autres organisations syndicales : « Amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des métiers ».

**FO vote contre.**

**Commentaire FO :** il s'agit bien entendu d'une manière détournée d'entrer dans la négociation d'une CCUE en s'attaquant directement aux grilles de classifications des conventions collectives existantes.

## **7. Questions diverses**

AXESS annonce mettre à signature un accord SEGUR pour chercher les enveloppes budgétaires annoncées et disponibles... Mais sans négocier à cette table puisqu'ils considèrent que les négociations ont déjà eu lieu dans les différents champs !

Pour FO, il s'agit encore une fois d'un simulacre de négociation : les employeurs ne font qu'appliquer les directives du ministère et bafouent la négociation et le paritarisme en procédant de la sorte.

AXESS annonce également la mise à signature de l'Accord QVT discuté en début de réunion.

**Information AFIP :** les documents de remboursement de frais seront bientôt validés.